

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-2911

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 5

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , d'éoliennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer les éoliennes des activités éligibles au crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte.